



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2017

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL (à partir de la question n°2), M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mme Delphine FLORAND, M Frédéric HUEBER, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME (jusqu'à la question n° 5 et remplacé par Mme Danièle CARRY, suppléante), délégués d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, suppléant (remplaçant M Michel CRIQUI), délégué de Chissey en Morvan, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Marie-Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Monique RAUX, suppléante (remplaçant Mme Marie-Claude BONNOT), déléguée de Dettay, MM Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Michel PARIZE, délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, MM Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°13), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, André JARLOT, délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Noël RAUX, suppléant (remplaçant M Xavier DUVIGNAUD), délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice Les Couches, Mme Marguerite ROY, déléguée de Saint-Nizier sur Arroux, MM Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, délégués communautaires.

SECRETARE DE SEANCE : Frédéric HUEBER.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Frédéric HUEBER, Mmes Andrée ALIX COUDRAY à Mme Josette JOYEUX, Marie-Claire TELLIER à M Rémy REBEYROTTE, MM Hubert LOBREAU à M Roger VERNAY, Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, Mme Julie REGOND à M Rémy CHANTEGROS, MM Jean-Louis LAURENT à Mme Dominique COULON, Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mmes Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Marie VOURIOT-THUZET à M Jean-Baptiste PIERRE, M Armand DUFOUR à M Fabrice VOILLOT, Mme Agnès COMEAU à Mme Anne-Marie DUCREUX, MM Jean-Yves JEANNIN à M Marc PERILLAT, Jean-Louis PORCHERET à M Michel PARIZE.

ABSENTS : M Camille FICHOT, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Jean-Louis MARTIN, Gérard TREMERAY, Jean-Marc DUMONT.

Présentation de l'étude relative au projet numérique de la bibliothèque multimédia et du réseau des bibliothèques du territoire, par le cabinet d'études "Savoir-Sphère".

Une présentation de l'étude relative au projet numérique de la bibliothèque multimédia et du réseau des bibliothèques du territoire a été faite par Madame Valérie MERCIER du cabinet d'études "Savoir-Sphère".

Installation de Monsieur Gilles Pillot, délégué communautaire suppléant de la commune de Saint-Forgeot, en remplacement de Monsieur Henri VAILLOT, démissionnaire.

Monsieur Gilles PILLOT, a été installé en tant que délégué communautaire suppléant de la commune de Saint-Forgeot.

A- Compte rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a pris acte du compte rendu des actes accomplis et des décisions du bureau communautaire du 8 février 2017.

B- Compte rendu des MAPA.

Le conseil communautaire a pris actes du compte rendu des marchés à procédure adaptée.

1. Contrat de ruralité : approbation de l'accord cadre.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, l'accord-cadre du Contrat de Ruralité du Grand Autunois-Morvan et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier, notamment le premier avenant au Contrat de Ruralité à intervenir.

2. Approbation du rapport provisoire 2017 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a adopté le rapport provisoire de la CLECT, a approuvé les montants des attributions de compensation calculées pour chaque commune et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

3. Communauté de Communes des Monts et des Vignes: Procès-verbaux de mise à disposition.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les procès verbaux de mises à disposition de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Couches, de la Maison de Services au Public de Couches et de la Salle Jean Genet de Couches, à compter du 15 février 2017.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

4. Recensement des marchés publics pour l'année 2016

Le conseil communautaire a pris acte de cette communication.

5. Transport à la demande : lancement d'un marché public relatif à l'exécution du service de transport à la demande dans le cadre de sa réorganisation à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le lancement du marché sous forme de procédure concurrentielle avec négociation, conformément aux articles 25 II 4), 71 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour l'exécution du service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire a autorisé la signature des pièces du marché et tout document se rapportant à ce dossier.

6. Lancement de l'appel d'offres relatif au transport urbain de personnes sur la Ville d'Autun.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le lancement du marché pour le transport urbain de personnes à Autun, sous forme d'appel d'offres ouvert et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

7. Approbation du programme d'aménagement de la zone de Saint-Forgeot de 2017 à 2020 et autorisation de solliciter toutes les subventions mobilisables pour la réalisation de ce projet pour l'année 2017.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le programme d'aménagement et son phasage proposé par les services de l'OPAC de Saône-et-Loire.

Le conseil communautaire a approuvé le programme de travaux et d'études pour l'année 2017, arrêté en dépenses et en recettes à 1 330 800 € HT.

Le conseil communautaire a autorisé toutes les subventions mobilisables pour la réalisation de ce programme et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

8. Désignation des membres de la commission paritaire des affaires agricoles.

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, les élus communautaires, ci-dessus, siégeant à la commission paritaire des affaires agricoles ;

- 1 **GILLOT Christian - Président**
- 2 BARNAY Marie-Claude
- 3 BOUTELOUP Anne
- 4 BUDIN Georges
- 5 DUCREUX Anne-Marie
- 6 LAURENT Jean-Louis
- 7 LORIOT Jean-Paul
- 8 PORCHERET Jean-Louis
- 9 VOILLOT Fabrice
- 10 DUFOUR Armand
- 11 POIGNANT Gérard
- 12 CHAMOY Maurice

Membres associés:

JOLY Bernard-Président de la SICA
REBEYROTTE Rémy-Président de la CCGAM

9. Approbation de la convention de location d'un bureau à l'abattoir.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la signature de la convention de location d'un bureau à l'abattoir entre la SICA et POTENTIEL 71 ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

10. Approbation de la convention entre le Centre d'Information Local sur l'Emploi et la Formation (CILEF), la Ville d'Autun, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan visant à intégrer des clauses sociales dans les marchés publics.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la convention entre le CILEF, la Ville d'Autun, la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois-Morvan visant à intégrer des clauses sociales dans les marchés.

Le conseil communautaire a approuvé la participation financière de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au dispositif à hauteur 2000 € par an, sous réserve que ce montant soit approuvé dans les documents budgétaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé la signature de la convention ainsi que de tout document se rapportant à ce dossier.

11. Contrat de territoire avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et sa programmation 2017.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le transfert à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan de la maîtrise d'ouvrage liée à la convention d'objectifs et de moyens 2016-2017 avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil communautaire a approuvé la programmation prévisionnelle 2017 des projets qui pourront être soutenus par la Région dans le cadre de cette convention et a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

12. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a désigné les représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan siégeant au conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, suivants :

- titulaire : M Rémy REBEYROTTE,
- suppléant : M Jean-Claude NOUALLET.

13. Modification de la maîtrise d'ouvrage pour les dossiers de demandes de subvention LEADER initialement portés par l'ancienne CCGAM et le Syndicat mixte du Pays Autunois Morvan.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire a autorisé l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER.

Enfin, le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ces dossiers.

14. Renouvellement pour l'année 2017 du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) – programme "Habiter Mieux".

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la signature d'un protocole territorial pour le versement d'un complément de 500 € par dossier éligible au programme « Habiter Mieux » (25 propriétaires occupants modestes et très modestes) au titre de l'année 2017.

15. Approbation d'une nouvelle convention avec OCAD3E pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), des néons et des lampes sur les déchèteries d'Autun et d'Etang-sur-Aroux.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité :

- la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, OCAD3E et RECYLUM pour la collecte des lampes usagées,
- la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la société OCAD3E pour la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), hors lampes usagées.

Le conseil communautaire a autorisé la signature desdites conventions et de tout document se rapportant à ce dossier.

16. Résidences administratives.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a :

- définit sur le territoire de la CCGAM une résidence administrative principale au siège social, se situant : 7 route du bois de sapin-71400 Autun,
- définit quatre résidences administratives secondaires correspondant aux pôles de services de proximité : Pôle Etang - Pôle Epinac - Pôle Couches - Pôle Anost/Cussy,
- précisé que les agents rattachés à ces pôles y auront leur résidence administrative,
- autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

17. Règlement intérieur de la collectivité et autorisations spéciales d'absence.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, les autorisations spéciales d'absence.

Le conseil communautaire a autorisé la signature de tout document se rapportant à ce dossier.

18. Prestations d'action sociale (enfant handicapé).

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le versement des prestations qui ne trouvent pas d'équivalent au CNAS :

Prestations	Détail	Taux 2017
Enfants handicapés	Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	159,24€ / mois
	Allocation pour les enfants porteur d'un handicap poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans	Versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales
	Séjours en centres de vacances spécialisés	20,85€ / j

19. Questions et communications diverses :

- Vœu relatif aux travaux de la VFCEA

Le conseil communautaire a adopté, à la majorité (1 abstention), ce deuxième vœu suite à l'atelier-débat sur la VFCEA du 27 janvier 2017.

- Vœu sur la délivrance des passeports et des cartes d'identité

Le conseil communautaire a adopté, à l'unanimité, ce vœu relatif à la délivrance des passeports et des cartes d'identité dans les pôles de proximité de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

A Autun le 17 Février 2017
 Le Président
 Rémy Rebeyrotte

